

PADAT



Programme d'appui au développement
des attraits touristiques

Volet 2

Financement adapté pour la rénovation des hôtels visant le tourisme d'affaires

Le saviez-vous?

Le PADAT Volet 2 couvre jusqu'à 80 % des coûts admissibles d'un projet de rénovation. Cela vous permet de conserver vos liquidités afin de poursuivre vos activités pendant que vous concrétisez votre projet de mise à jour.

Pour y être admissible?

Vous devez être classé comme un « établissement hôtelier » en vertu du Règlement sur les établissements d'hébergement touristiques

Un financement qui se module selon vos besoins

Vous avez besoin de fond d'investissement pour votre établissement qui n'a pas été rénové depuis 10 ans, votre établissement hôtelier vise une clientèle d'affaire accrue et vous désirez augmenter ce volume de clients; ce fond est conçu pour vous.

Ce que nous offrons

Un prêt à terme	Un financement allant de 100 000 \$ à 5 M\$
Un financement qui peut couvrir jusqu'à 80 % des coûts admissibles du projet	Une aide financière dont l'amortissement maximale est de 20 ans
Un moratoire de remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 2 ans	Une capitalisation des intérêts sur une période de 2 ans maximum

Ce que vous obtenez

Des solutions financières qui s'adaptent à vos besoins	Du financement selon l'envergure de votre projet
La liberté de conserver vos liquidités pour vos activités courantes	La possibilité d'envisager l'avenir en toute confiance
La liberté d'avoir des liquidités en attendant la fin du projet	Un accès simplifié et un financement adapté à vos besoins

Approbation des projets

Ce volet du programme PADAT a été conçu afin de faciliter la validation et les autorisations afin de vous permettre d'avancer rapidement vos travaux de rénovation.

Soutien et conseils

Vous avez des questions à poser ou des précisions à demander. Notre représentant se fera un plaisir de discuter avec vous de vos projets et du soutien que le PADAT peut vous apporter.

Personne-ressource

Benoit Deshaies
Directeur - financement
spécialisé et division tourisme

benoit.deshaies@invest-quebec.com

Téléphone : 514 873-1412

Cellulaire : 514 349-1920

413, rue Saint-Jacques
Bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
CANADA

Modalités

- Le financement de chaque projet doit comporter un apport minimal de sources privées équivalant à au moins 20 % du coût total du projet.
- Les sûretés seront adaptées en fonction des réalités des entreprises du secteur touristique et de leurs projets.
- Des conditions particulières peuvent également s'appliquer.

Administré par Investissement Québec pour le compte du ministère du Tourisme, le PADAT vous offre des solutions financières souples et avantageuses, et ce, jusqu'en 2022. À noter que 80 % des fonds seront alloués aux régions extérieures de Montréal et de Québec.

Entreprises admissibles

Le PADAT Volet 2 s'adresse aux établissements hôteliers provenant de toutes les régions du Québec* :

- entreprises à but lucratif;
- entreprises coopératives;
- organismes à but non lucratif (OBNL);
- communautés ou nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale;
- tout regroupement de ces clientèles.

* Les entreprises en démarrage, les municipalités et les sociétés d'État sont toutefois exclues.

Projets admissibles

Les travaux admissibles seront:

- l'amélioration et l'adaptation des équipements et des infrastructures pour permettre le respect des mesures sanitaires;
- les infrastructures et les équipements liés au tourisme d'affaires (par exemple, les salles de réunion ou de réception);
- les chambres, y compris les salles de bain;
- les cuisines et les salles à manger;
- le hall d'entrée, la réception, les aires de repos, les toilettes publiques, le bar et les autres aménagements intérieurs qui constituent des aires publiques;
- la structure extérieure de l'immeuble, notamment le revêtement, la toiture, les portes et les fenêtres.

Les projets devront répondre aux **priorités du programme** visant le Volet 2, soient:

- amélioration et rénovation des unités d'hébergements;
- amélioration et rénovation des salles de réunion/congrès;
- progression de l'achalandage touristique lié au tourisme d'affaire;
- progression du chiffre d'affaire de l'hôtelier;
- création d'emplois.